

Département des Côtes d'Armor
Commune de Plouézec

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 juillet 2025

DATE DE LA CONVOCATION : 27 juin 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 21

Le deux juillet deux mille vingt-cinq, à 20 heures
00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est
réuni au lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Armand LE JOUANARD.

Etaient présents : Monsieur Gilles PAGNY, Monsieur Armand LE JOUANARD, Madame Sophie GRAEBER, Monsieur Patrick REMY, Madame Christine FAVENNEC, Madame Véronique ROLLAND, Madame Marie-Françoise MARJO, Monsieur Nicolas HELLO, Monsieur Thierry ANDRE, Madame Joëlle BEAUVERGER, Madame Edith BOCHER, Monsieur Brendan LE FAUCHEUR, Madame Emmanuelle LE JEUNE, Monsieur Stéphane MOIGNET, Monsieur David POMMELET, Monsieur Michel BRULARD, Monsieur Frédéric DUPONT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Monsieur David THIESSARD représenté par Monsieur Gilles PAGNY, Madame France HERY représentée par Madame Sophie GRAEBER, Monsieur Erwan SERVIGET représenté par Monsieur David POMMELET, Yannick HEMEURY représenté par Monsieur Frédéric DUPONT

OBJET : 2.5 Action Sociale

Les agents administratifs de la commune de Plouézec participent pleinement à l'image de la collectivité. En contact direct avec la population, il leur est demandé une présentation soignée et adaptée au cadre professionnel.

À ce jour, seuls les agents techniques et les agents du pôle enfance jeunesse perçoivent une dotation régulière en équipements de protection individuelle (EPI) ou vêtements de travail. Les agents administratifs n'en bénéficient pas, ce qui crée une inéquité entre les services.

Dans un souci d'équité, et afin de valoriser l'image professionnelle des services administratifs, il est proposé d'instaurer un dispositif de bons d'habillement à leur intention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- Article 1 : D'autoriser la mise en place d'un dispositif de bons d'habillement au bénéfice des agents administratifs titulaires de la commune de Plouézec.
- Article 2 : Le montant du bon est fixé à 100 € par agent pour l'année 2025. Ce montant pourra être réévalué chaque année par délibération.

- Article 3 : Un bon nominatif sera remis à chaque agent bénéficiaire. Celui-ci devra le présenter dans un commerce, qui procédera à la vente du ou des articles concernés.
- Article 4 : Le commerçant s'engage à adresser une facture à la mairie de Plouézec — Service comptabilité, correspondant au montant du bon, en y joignant le bon utilisé,
- Article 5 : La liste des agents concernés pour l'année 2025 est la suivante :

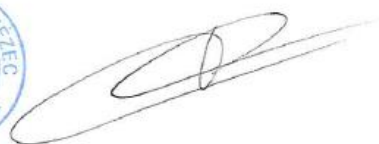
Madame	ALLANOU	Lucille	Adjoint administratif territorial
Madame	DERRIEN	Florence	Adjoint administratif territorial
Monsieur	DESAGE	Guénaël	Adjoint administratif territorial
Madame	FUSTIN	Isabelle	Adjoint administratif territorial
Monsieur	GUIOT	Sébastien	Rédacteur territorial
Madame	REMEUR	Carole	Adjoint administratif territorial
Madame	ROUAULT	Lucie	Rédacteur territorial
Madame	THOMAS	Dominique	Adjoint administratif territorial

- Article 6 : Les crédits correspondants seront inscrits au budget de ta commune — chapitre 011 au compte 623.
- Article 7 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, ainsi que de la gestion administrative et financière du dispositif.

Le Secrétaire de séance,
Monsieur Brendan LE FAUCHEUR



Le Maire,
Gilles PAGNY,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.